

Cadre réservé à l'association (ne pas remplir)

Mode de règlement :

N° emplacement :

☐ Espèce

☐ Chèque - Nom inscrit sur le chèque : _____

VENDREDI 8 MAI 2026 de 6 h 30 à 17 h 30

FICHE D'INSCRIPTION

NOM et Prénom : _____

Date et lieu de naissance : ____/____/____

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____ Mail : _____

N° de téléphone : _____

☐ N° de la Carte d'identité : _____

délivrée le : _____ par : _____

☐ N° de Permis de Conduire : _____

délivré le : _____ par : _____

☐ N° de Passeport : _____

délivrée le : _____ par : _____

☐ N° titre de séjour : _____

délivré le : _____ par : _____

Pour les professionnels (RAPPEL : LES PROFESSIONNELS DES MARCHÉS ALIMENTAIRES, VENDEURS DE FRIANDISES ET SIMILAIRES AINSI QUE LES FORAINS SONT EXCLUS.)

N° d'enregistrement au registre du commerce et/ou au registre des métiers ainsi qu'une photocopie du récépissé d'inscription datant de moins de 3 mois : _____

DÉSIGNATION SUCCINCTE OBLIGATOIRE DES OBJETS EXPOSÉS : _____

Je réserve : 1 ☐ ou 2 ☐ emplacement(s) dans :

☐ Rue Thiers ☐ Place de la Haubette ☐ Rue Edouard Estiez

☐ Place Lytowec ☐ Boulevard du chemin de fer (partie haute)

☐ Rue de Fresne ☐ Boulevard du chemin de fer (Escal)

☐ Parking Escal ☐ Place de la gare

PARTICULIER : Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Marché aux Particuliers et m'engage à m'y conformer. Je déclare ne pas avoir participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à : _____ Le : _____

Signature précédée de la mention « **Lu et Approuvé** » : _____

PROFESSIONNEL : Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Marché aux Particuliers et m'engage à m'y conformer.

Fait à : _____ Le : _____

Signature précédée de la mention « **Lu et Approuvé** » : _____

Règlement et fiche d'inscription

Marché aux Particuliers Witry-lès-Reims

VENDREDI 2026
8 MAI de 8h à 17h30

INSCRIPTIONS

Exposants **Witryats**

Le **11/04** de 9h à 11h30 à l'Escal
ou par courrier après cette date
jusqu'au 02/05.

Exposants **Extérieurs**

Dépôt des dossiers :

Exclusivement par courrier
avant le **02/05**

Traitement des demandes :

Après l'inscription des résidents
de Witry et dans la limite
des places disponibles.



31 boulevard du Chemin de Fer - 51420 WITRY lès REIMS
03 26 07 86 48 - accueil@escal-witry.fr - www.escal-witry.fr



INTERDIT AUX VENDEURS DE FRIANDISES, AUX FORAINS ET ASSIMILÉS.

RÈGLEMENT DU 41^{ème} MARCHÉ AUX PARTICULIERS

- **Emplacement de 3 x 1,50 m,**
- **2 emplacements maximum par inscription.**

TARIFS d'un emplacement de 3 mètres :

- **10.00 €** - Particuliers witryats,
- **15.00 €** - Particuliers extérieurs,
- **25.00 €** - Professionnels « non alimentaire » witryats,
- **35.00 €** - Professionnels « non alimentaire » extérieurs,
- **150.00 €** - Professionnels « alimentaire* » witryats ou extérieurs.

* fruits et légumes de saison, miel, fromage.

Pour les professionnels « alimentaire », pas de branchement électrique possible.

RAPPEL : les vendeurs de friandises et similaires ainsi que les forains sont exclus.

INSCRIPTION et PAIEMENT sur RÉSERVATION UNIQUEMENT

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE LE JOUR DE LA MANIFESTATION :

1. WITRYATS : le 11 avril de 9 h à 11 h 30 à l'ESCAL. En cas d'impossibilité, vous pouvez vous inscrire par courrier (modalités identiques que pour les extérieurs). Dossiers traités après **le 11 avril**.

2. EXTERIEURS : INSCRIPTION UNIQUEMENT PAR COURRIER (dossier à déposer avant le 02/05) (joindre impérativement une enveloppe timbrée). Dossiers traités après le 11/04 et dans la limite des places disponibles. **Si toutes les pièces demandées ne sont pas fournies, votre dossier vous sera retourné.**

Pour les particuliers, fournir : une photocopie d'une pièce d'identité, votre règlement libellé à l'ordre du « Trésor Public ».

Pour les professionnels, fournir : une photocopie du récépissé d'inscription au registre du commerce et/ou au registre des métiers datant de moins de 3 mois, votre règlement libellé à l'ordre du « Trésor Public ».

Un reçu indiquant votre numéro d'emplacement vous sera délivré par retour de courrier.

ATTENTION ! Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation de l'exposant quel qu'en soit le motif.

A. Avant les inscriptions, préparez vos documents :

- la fiche d'inscription disponible à l'Escal ou sur le site : www.escal-witry.fr
- une copie de votre justificatif de domicile,
- une copie d'une pièce d'identité (recto/verso),
- pour les professionnels, préparez une copie du numéro d'enregistrement au registre du commerce,
- **choisissez la rue de votre choix :**
Parking de l'Escal, Place de la gare, Boulevard du chemin de fer (partie haute ou partie Escal),
rue de Fresne, rue Edouard Estiez, place de la Haubette, place Lytowec, rue Thiers.

B. Le jour de l'inscription :

Se diriger vers la caisse correspondant à la rue de votre choix. Vous choisissez votre numéro d'emplacement (ou vos numéros d'emplacements).

Vous réglez votre droit de place (espèces ou chèque **à l'ordre du Trésor Public**).

Un reçu vous sera remis, accompagné d'un plan d'accès indiquant votre numéro d'emplacement, les horaires d'installation et le sens de circulation à suivre (à conserver pour le jour du Marché aux Particuliers)."

EMPLACEMENTS ET INSTALLATIONS :

ATTENTION ! LE NOMBRE D'EMPLACEMENTS EST LIMITÉ. CES EMBLACEMENTS SONT RÉSERVÉS ET NUMÉROTÉS. IL EST INTERDIT DE S'INSTALLER LIBREMENT.

INSTALLATION : Les installations s'effectueront de manière échelonnée entre **6 h 30 et 8 h 00** selon les zones. L'horaire d'installation sera communiqué lors de l'inscription. Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les consignes.

ATTENTION ! Vous devez impérativement vous munir du reçu que l'on vous aura délivré, sinon aucune installation ne sera possible.

A partir de 8 h 30, votre emplacement n'est plus réservé.

A votre arrivée :

- respecter les consignes des organisateurs,
- aucun véhicule ne sera toléré sur les emplacements, ni même derrière ceux-ci,
- stationnement des véhicules uniquement sur les parkings prévus à cet effet,
- ne déplacer aucune barrière sous aucun prétexte.

INTERDICTION DE CIRCULER DE 8H A 17H30.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE VENTE AU DÉBALLAGE :

Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés (RCS) sont autorisés à participer aux ventes au déballage dans la **limite de deux fois par an**. Les particuliers doivent désormais **attester par écrit et sur l'honneur** de leur non-participation à deux précédentes manifestations de même nature au cours de l'année civile. Lors de ces ventes, les particuliers non commerçants ne peuvent vendre que des **objets personnels et usagés**. Les particuliers sont libres d'exposer dans toute brocante sans avoir à justifier d'un domicile ou d'une résidence sur le territoire de la commune.

URGENCE :

En cas de force majeure, vous trouverez un responsable à l'Escal, 31 boulevard du Chemin de Fer **entre 9 h et 17 h 30**.

ORGANISATION :

Le Marché aux Particuliers est organisé par une équipe de bénévoles de l'association Espace Loisirs. Faisons tous en sorte que cette journée soit placée sous le signe de la bonne humeur.